



Appel à projets rev3 2026-2027

DECARB - HAUTS-DE-FRANCE

Levons les freins et accélérons l'innovation dans les domaines de l'efficacité et du mix énergétiques

Synthèse :

Cet appel à projets (AAP) a pour objectif de financer en crédits d'investissement des projets qui contribuent à **l'efficacité énergétique du bâti et au développement des énergies renouvelables et de récupération**. Il présente deux finalités distinctes : soutenir l'innovation et lever les freins au déploiement de techniques et de filières.

Date de lancement de l'appel à projet	20 avril 2026
Date et heure limite pour soumettre les projets	1 ^{er} dépôt : 30 juin 2026 2 nd dépôt : 15 décembre 2026
Les opérations seront financées dans la limite des crédits disponibles et sous réserve du vote du budget.	

Contact	rev3@hautsdefrance.fr (préciser dans l'objet du mail « AAP DECARB-HAUTS-DE-FRANCE »)
---------	---

Contexte et objectifs	
Contexte	<p>Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, etc.) touchant la région et au-delà, le monde dans son ensemble, les Hauts-de-France sont le lieu d'une dynamique innovante et partenariale : rev3.</p> <p>Cette démarche rev3 ambitionne d'accompagner la transformation de notre région autour de trois transitions innovantes et inter-reliées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transition énergétique et d'économie de ressources pour mieux produire et moins consommer de ressources - transition technique, notamment numérique, et organisationnelle pour des modes de production et de consommation transformés - transition sociale et sociétale pour des usages sobres et mesurés. <p>Ce modèle requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux au travers d'une gouvernance participative et d'un ancrage territorial fort.</p> <p>Dans le cadre de rev3, la Région Hauts-de-France soutient les projets audacieux qui transforment les défis énergétiques et écologiques en opportunités économiques et sociales.</p> <p>L'ambition est de contribuer aux enjeux de réindustrialisation, de rénovation, de souveraineté et de mix énergétiques en Hauts-de-France.</p> <p>Vous portez une initiative innovante en matière de bâtiment durable ou d'énergies renouvelables ? Candidatez dès maintenant pour bénéficier d'un soutien à votre projet et contribuer à la transformation des Hauts-de-France vers un territoire décarboné et durable à l'horizon 2050.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de l'appel à projet est de soutenir des projets contribuant à :</p> <p style="padding-left: 40px;">Lever les freins aux déploiements de techniques dites « low tech » d'efficacité énergétique dans le bâtiment et aux développements des installations utilisant la géothermie ou la biomasse issue de ressources locales</p> <p style="padding-left: 40px;">ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'innovation relative à la rénovation hors site, à la production de gaz de synthèse et au stockage d'énergie issu d'énergies renouvelables. <p>L'appel à projets vise à soutenir les projets à la fois au stade de l'étude pré opérationnelle (cf. définition en annexe) ou au stade de l'investissement.</p> <p>Les projets devront permettre de répondre précisément à un de ces 2 objectifs tout en recherchant des solutions à faible empreinte carbone.</p>
Bénéficiaires	<p>Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie, bailleurs sociaux, TPE, PME, associations, établissements privés rendant un service d'intérêt général.</p>

	<p>Les grandes entreprises sont éligibles uniquement pour les études pré opérationnelles sur des sujets d'innovation.</p> <p>Sont inéligibles : les particuliers, les SCI, les promoteurs immobiliers et les entreprises individuelles.</p>
--	---

Thématiques et critères d'éligibilité	
Thématiques	<p>1/ Bâtiment durable : identifier et tester les solutions low-tech favorisant la performance énergétique et accélérer le déploiement des solutions hors site</p> <p>2/ Gaz renouvelables : étudier les nouvelles technologies de production de gaz renouvelables (biométhane, gaz de synthèse, hydrogène)</p> <p>3/ Géothermie : lever les freins du forage et décarboner le parc immobilier public</p> <p>4/ Biomasse locale et sobriété énergétique : participer à la production et à la distribution de la chaleur renouvelable en circuits courts</p> <p>5/ Stockage local d'énergie : accompagner les innovations pour accélérer le mix décarboné</p> <p>6/ Récupération de chaleur : accompagner la décarbonation des entreprises</p>
Critères d'éligibilité	<p>Projets situés sur le territoire régional des Hauts-de-France, Projets répondant précisément à l'un des deux objectifs, Projets matures (faisabilité technique et financière, calendrier réaliste) Projets dont les conditions de mises en œuvre sont compatibles avec les régimes d'aide correspondants, Projets n'ayant pas démarré avant le dépôt de la candidature, Projets dont le démarrage effectif aura lieu au plus tard dans l'année suivant la décision de la Région et dont le calendrier de réalisation n'excède pas un délai de 36 mois à compter de la date de décision.</p> <p>D'autres critères d'éligibilité spécifiques sont précisés dans les annexes thématiques, ci-après.</p>
Critères de sélection	<p>Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à répondre à l'un ou l'autre des objectifs de l'AAP, - Maturité du projet, - Nouveauté, originalité du projet et reproductibilité de la solution, - Performance et durabilité de la solution, - Impact immédiat et potentiel sur la filière locale, - Viabilité économique et technique de la solution. <p>Les projets situés sur une commune rurale (au sens de la définition INSEE 2021), bénéficieront d'un bonus de 10 points dans la notation.</p>

Modalités de participation

Dossier de candidature

Le candidat devra impérativement déposer son dossier sur la plateforme d'aides et de subventions (PAS) de la Région Hauts-de-France :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentification>

- Pour rechercher le dispositif d'aide, mentionner FRATRI
- Préciser le type d'appel à projets dans l'objet « AAP DECARB-HAUTS-DE-FRANCE » et le nom du projet.

Le dossier sera constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire type de présentation du projet, joint en annexe,
- La délibération de l'organe compétent approuvant le projet,
- Le budget prévisionnel équilibré HT pour les organismes de droit public ou TTC pour les organismes de droit privé non assujettis à la TVA détaillant les lignes de dépenses et de recettes, daté et signé par le représentant légal ainsi que les éléments nécessaires à l'analyse de ce budget (devis, pièces de marché)
- Les plans du projet, plan de masse et/ou image de l'intégration dans l'environnement
- Le RIB IBAN

Pour les investissements dont le coût total est supérieur à 1 M€ HT, et pour les équipements et études pré opérationnelles d'un montant supérieur à 200 000 € HT, le porteur devra fournir une pièce justificative (devis accepté, marché ou résultat d'appel d'offre).

La Région se réserve le droit de demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction du dossier.

Les candidats ne disposant pas déjà d'un compte tiers sur la plateforme régionale (première demande) devront préalablement le créer.

Attention, tout dossier non enregistré sur PAS à la date indiquée ci-dessous ne pourra être recevable.

De la même manière, tout projet déposé de manière incomplète et/ou ne fournissant pas de réponses précises aux différents champs ne pourra être considéré comme éligible.

Le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation par la Région.

Processus de sélection

- Instruction des dossiers par les services de la Région
- Sélection des dossiers retenus sur la base de la grille de notation jointe en annexe
- Présentation des projets retenus pour avis en commission C6 « Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle,

	Contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) » et vote en Commission Permanente.
Calendrier	Dépôt pour le 30 juin 2026 et le 15 décembre 2026

Soutien et accompagnement

Aides proposées	<p>Aide sous forme de subvention jusqu'à 50 % du coût éligible, sans préjudice des règles applicables en matière d'aide d'Etat, avec un montant maximum de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 000 € pour les études pré-opérationnelles - 200 000 € pour les investissements. <p>Le financement d'une étude pré-opérationnelle n'engage pas la Région sur le financement de l'investissement qui pourrait en découler.</p> <p>Application du régime d'aide pour le taux.</p> <p>Le régime cadre exempté de notification n° SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021, et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30/06/2023 rectifié au JOUE du 31 août 2023,</p> <p>Le régime d'aide exempté de notification N° SA. 11723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021, et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30/06/2023 rectifié au JOUE du 31 août 2023,</p> <p>Le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.</p>
Engagements des lauréats	<p>Selon la thématique choisie, le lauréat sera tenu d'associer les services de la Région et ses pôles d'excellences ou structures de relai régionales aux différentes réunions de lancement et de restitution des études ou de mise en œuvre des projets (visites de sites, inauguration, retours d'expérience...).</p> <p>Chaque candidature devra préciser le type de livrable et les moyens de valorisation des projets.</p>

Valorisation	<p>Les porteurs des projets lauréats accompagnés s'engagent à communiquer conformément aux dispositions prévues dans le conventionnement régional.</p> <p>Les projets lauréats seront mis en avant à l'occasion de l'inauguration proposée par le porteur de projet et dans le cadre de la communication réalisée par les structures relais mentionnés dans cet appel à projet.</p>

Annexes

Annexe 1 : Description des thématiques de l'AAP

Annexe 2 : Formulaire type

Annexe 3 : Définition étude pré opérationnelle

Annexe 4 : Grille de notation

Annexe 1 : Description des thématiques de l'AAP

Bâtiment durable : identifier et tester les solutions low-tech favorisant la performance énergétique et accélérer le déploiement des solutions hors site	
Contexte et objectifs	<p>Le secteur du bâtiment représente en Hauts-de-France environ 34 % des consommations énergétiques et 16 % des émissions de gaz à effet de serre. La Région porte la démarche « rev3 bâtiment durable » visant à accélérer la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la filière. De nombreux bâtiments publics ou privés, à usage de logements ou tertiaire sont des projets exemplaires rev3. La Région soutient par ailleurs le développement d'une filière d'excellence hors site en Hauts-de-France, en vue d'accélérer le rythme des rénovations des bâtiments.</p> <p>Cependant, le rythme des rénovations et les performances atteintes restent insuffisantes pour la réalisation des objectifs à horizon 2050.</p> <p>Si la question de la rénovation globale reste une priorité, il existe des démarches et solutions qui méritent d'être éprouvées. Aussi, cet appel à projets dédié à la rénovation durable des bâtiments a deux objectifs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier et tester les solutions low-tech d'efficacité énergétique du bâtiment en vue de leur déploiement. Les solutions proposées devront être encore peu éprouvées ou développées en région et nécessiter une expérimentation et/ou une instrumentation pour vérifier leurs retombées à court, moyen, long terme. Sont entendues par solutions low tech, les solutions d'efficacité énergétique qui se justifient par la juste allocation entre ressources et niveau de technologie, leur robustesse et durabilité, et leur caractère accessible et compréhensible par les occupants. Ces solutions doivent permettre un optimum budgétaire, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement (y/c maintenance).- Innover par le recours à des solutions de rénovation hors site, facilement duplicables et rapides à mettre en œuvre. Ces solutions pourront être mise en œuvre par l'intérieur ou l'extérieur. Elles devront être préfabriquées et mise en œuvre selon un process industriel (conception, fabrication, logistique, pose).
Exemple de projets	<p>Expérimentation et instrumentalisation de solutions low-tech d'efficacité énergétique du bâtiment afin notamment de les sécuriser sur les plans technique, économique et assurantiel. Ces solutions pourront porter sur la ventilation naturelle, la recherche d'inertie thermique, le rafraîchissement passif...</p> <p>Les solutions hors site pourront porter sur des solutions de façades, de toitures, de systèmes énergétiques ou de process de mise en œuvre permettant à terme une accélération des rénovations décarbonées et à coût maîtrisé.</p>

Critères d'éligibilité spécifiques	<p>Low-tech :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre dans une démarche de conception low tech sur le projet, - Démontrer l'impact énergétique et environnemental, - Démontrer la facilité de mise en œuvre, d'utilisation et de maintenance, - Démontrer l'adaptation au contexte régional, - Démontrer que la solution reste non éprouvée à ce jour. <p>Hors-site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontrer la performante sur le plan énergétique, - Préciser le bilan carbone, - Démontrer la faisabilité d'une reproductibilité en HDF, - Démontrer l'adaptation au contexte régional, - Démontrer que la solution reste non éprouvée à ce jour en région.
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pré-opérationnelle, - Investissements dédiés à la solution mise en œuvre (y compris démonstrateurs), matériels et instruments de suivi, - Financement d'ATEX / d'avis technique, adossé à un projet d'investissement, - Surcoût assurantiel.
Conseils et ressources utiles	<p>CD2E : Anthony Courtois - a.courtois@cd2e.com</p> <p>Pour le hors site : https://cd2e.com/domaines-dexpertise/batiment-durable/le-hors-site-en-region-hauts-de-france/</p> <p>Pour les low tech, projet Interreg « Vivons Low Tech Leven »</p>

Gaz renouvelables : étudier les nouvelles technologies de production de gaz renouvelables (biogaz, gaz de synthèse, hydrogène)

Contexte et objectifs

En réponse aux enjeux de réindustrialisation, de souveraineté énergétique et de diversification du mix, il est nécessaire d'accélérer la mise sur le marché de solutions de gaz verts injectables et d'hydrogène décarboné contribuant ainsi aux objectifs climatiques 2050.

Les filières de gaz verts permettent de remplacer le gaz naturel fossile sans modifier les réseaux existants. Elles offrent une solution locale de valorisation des déchets peu recyclables (déchets agricoles, boues, résidus bois, refus de tri, etc.). Les technologies ciblées sont la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le power-to-methane (méthanation). Ces procédés produisent du gaz de synthèse ou du méthane bas carbone injectables dans le réseau, avec des avantages de compacité, d'absence de fumée et de valorisation des sous-produits. La filière s'inscrit dans la démarche rev3 de la Région Hauts-de-France et le Manifeste 2025 du CORBI, visant un mix énergétique plus renouvelable et souverain.

Par ailleurs, un certain nombre des unités de méthanisation en cogénération sont appelées à faire évoluer leur modèle avec la fin des tarifs de rachat électrique. L'injection en particulier peut constituer une piste de réflexion pour pérenniser le modèle économique.

De même, le développement d'**une filière hydrogène** régionale s'inscrit dans le cadre de la démarche rev3 de la Région Hauts-de-France. Cet appel à projet concerne les différents enjeux de la chaîne de valeur : production, transport, stockage et utilisation. Les technologies de production ciblées sont celles, notamment identifiées dans la feuille de route hydrogène 2024 : électrolyse, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, pyrolyse du méthane, plasmalyse du méthane. Mais également les technologies liées aux usages pour la production des carburants de synthèse (e-méthanol, e-kérosène, ammoniac, etc.) ; la combustion hydrogène en ICE (moteur à combustion interne), piles.

L'appel à projets vise à accompagner en études les projets régionaux. Il doit aider les porteurs à franchir les étapes préalables à la construction d'unités industrielles.

Exemple de projets

Etudes pré opérationnelles de process de pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power-to-methane

Etudes pré opérationnelles de conversion de la cogénération vers l'injection ou vers des solutions alternatives (GNV ou gaz porté)

Etudes pré opérationnelles à la production d'hydrogène décarboné ou à la modification d'une installation pour intégrer de l'hydrogène décarboné

<p>Critères d'éligibilité spécifiques</p>	<p>Sont éligibles au présent appel à projets, les études pré opérationnelles répondant aux conditions suivantes :</p> <p>Pour la production de gaz vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources des intrants : tous types adressables aux solutions de pyrogazéification, de gazéification hydrothermale et méthanation. - Efficacité énergétique, matière de l'unité et du procédé : valoriser au maximum la production de méthane et autres gaz de synthèse. - Devenir du méthane de synthèse produit : compatibilité avec une injection dans les réseaux de gaz existants. - Description des challenges technologiques testés : le présent AAP a pour but d'accélérer l'arrivée sur le marché de solutions de traitement adaptées à un contexte local (privilégier par exemple les intrants ne trouvant pas d'exutoire satisfaisant des voies conventionnelles, l'intégration dans l'éco-système local). <p>Pour la conversion des unités en cogénération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation existante en cogénération doit avoir une taille minimale de puissance de 250 KWe, - Sinon, le projet doit être un projet collectif pour atteindre ce volume de production horaire minimum et /ou doit mettre en avant une augmentation de capacité afin d'atteindre au moins une production de 80 NM³/h de biométhane, - Le projet doit vérifier que le réseau de gaz a la capacité d'absorber la nouvelle production de biométhane, et que la distance du réseau est inférieure à 20 km, ou une autre alternative de conversion réaliste doit être mise en avant. <p>Pour la production d'hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le présent AAP a pour but d'accélérer l'arrivée sur le marché de solutions technologiques adaptées à un contexte local - Une priorité sera donnée aux projets reproductibles <p>Les différentes études sollicitées dans le cadre de cet AAP régional ne doivent pas avoir débuté avant la date de dépôt du dossier de demande de financement. L'étude devra être terminée au maximum 18 mois après le dépôt du dossier. Un cofinancement par d'autres partenaires est possible mais doit être précisé.</p>
<p>Dépenses éligibles et/ou inéligibles</p>	<p>Seules les aides à la décision sont éligibles comme des frais d'ingénierie pour la réalisation de diverses études pré opérationnelles : de faisabilité technico - économique, de gisements mobilisables, réalisation et analyses des résultats de tests d'intrants, juridiques, études techniques, économiques et environnementale...</p>
<p>Conseils et ressources utiles</p>	<p>Pour le biogaz et les gaz de synthèse : Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts-de-France : contact@npdc.chambagri.fr Pôlenergie : contact@polenergie.org B4C : contact@bioeconomyforchange.eu</p>

NATRAN : jules.diatta@natrangupe.com
GRDF : pierreyves.hureau@grdf.fr

Pour l'hydrogène :
Pôlenergie : contact@polenergie.org

Géothermie : lever les freins du forage et décarboner les bâtiments publics et privés en mobilisant une ressource locale

Contexte et objectifs	<p>La géothermie est une ENR insuffisamment mobilisée en région Hauts-de-France alors qu'elle dispose d'un potentiel exploitable sur quasi tout le territoire.</p> <p>Il s'agit de la seule ENR disponible directement sur site et en capacité de produire du chaud et du froid que ce soit en simultané ou en décalage saisonnier. Le sous-sol joue également une fonction de stockage d'énergie thermique. Cette ENR dispose donc de nombreux atouts mais plusieurs freins ont été identifiés quant à la difficulté de mobiliser cette énergie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des capex qui restent élevés et au sein desquels le coût des forages est majoritaire ;• Des entreprises de forage insuffisamment nombreuses. Le coût d'acquisition pour une entreprise de matériels de forage performants et adapté à un usage sécuritaire est élevé• Des contextes géologiques qui peuvent rendre compliqués l'accès à la ressource (ex : nappe du calcaire carbonifère). <p>Le but de cet appel à projet est d'ouvrir la possibilité d'agir sur ces freins via 3 leviers :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer l'offre régionale de forage en faisant évoluer cette offre vers une meilleure performance technique (matériel plus performant) et en apportant des réponses sécuritaires pour rendre les conditions de travail du métier de foreur plus attractives ;• Multiplier les opérations de forage sur des contextes géologiques particuliers afin de consolider un savoir-faire et instrumenter quelques forages pour acquérir des connaissances complémentaires sur des problématiques spécifiques (ex : évaporites) ;• Poursuivre la décarbonation de bâtiments publics et privés en mobilisant la géothermie de façon préférentielle et en considérant l'opportunité d'y intégrer le rafraîchissement dans un contexte d'adaptation au changement climatique.
Exemples de projets	<p>Acquisition de matériels de forage performant pour les entreprises régionales de forage disposant de la qualification Qualiforage, en lien avec un projet de géothermie en Hauts-de-France.</p> <p>Opérations de forage géothermique sur la nappe du calcaire carbonifère ou autre opération de forage avec une problématique géologique particulière,</p> <p>Opérations de décarbonation en géothermie de bâtiments publics et privés. Une priorité sera donnée aux établissements scolaires encore alimentés en fioul.</p>
Critères d'éligibilité spécifiques	<p>Les projets raccordables à un réseau de chaleur doivent faire la démonstration d'un besoin de froid prépondérant auquel ne peut satisfaire un réseau en place.</p>

	<p>Les installations de géothermie accompagnées dans leur globalité (forage + PAC géothermique) doivent avoir une puissance inférieure à 100 KW. Les projets supérieurs à 100 KW de puissance ont, quant à eux, la possibilité de solliciter des fonds européens.</p>
<p>Dépenses éligibles et/ou inéligibles</p>	<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements liés aux forages et à la production géothermique, y compris le matériel d'instrumentation de forages pour acquisition de connaissances complémentaires <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements portant sur des installations d'appoint ou de secours alimentés en gaz, ainsi que les PAC aérothermiques • Frais de personnel et frais de structure • Achat de terrain • Réseau de distribution interne au bâtiment
<p>Conseils et ressources utiles</p>	<p>Unilasalle Beauvais contact : estelle.dourlat@unilasalle.fr</p> <p>https://www.geothermies.fr/outils/les-guides</p>

Biomasse locale & sobriété énergétique : participer à la production et à la distribution de la chaleur renouvelable en circuits courts

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>S'agissant de la biomasse énergie, compte tenu des enjeux qui pèsent sur la ressource forestière, l'enjeu est de favoriser la sobriété des usages et des bâtiments, l'approvisionnement en ressource locale, l'extension des réseaux de chaleur et la diversification de la ressource bois.</p> <p>En région, le développement des installations de production d'ENR grâce à la biomasse se met en œuvre plus difficilement entre autres dans les communes rurales ou de petite taille, ou lorsque le projet nécessite la mobilisation des citoyens.</p> <p>L'objectif est de soutenir des projets d'installations de production et de distribution ENR Biomasse afin de réduire l'empreinte carbone du territoire et de favoriser l'indépendance énergétique des territoires et le développement local.</p>
<p>Exemples de projets</p>	<p>Installations de chaufferies biomasse énergie en approvisionnement par des combustibles locaux du type bois bocager, miscanthus, anas de lin, déchets de bois...</p>
<p>Critères d'éligibilité spécifiques</p>	<p>Puissance minimum de la chaudière : 50KW.</p> <p>Une priorité sera donnée aux installations permettant de substituer le fioul par de la biomasse.</p> <p>Les projets situés sur un territoire couvert par un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial avec l'ADEME ne peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de cet appel à projets.</p>
<p>Dépenses éligibles et/ou inéligibles</p>	<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements liés aux installations de production d'énergie renouvelable, de distribution. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses ne concernant pas directement la performance énergétique et environnementale (exemple : désamiantage, sécurité...) • Frais de personnel et frais de structure sauf sur des projets spécifiques R&D et pour le volet animation de filière • Achat de terrain • Investissements portant sur des installations d'appoint ou de secours ou relatifs au respect de la réglementation et appoint gaz • Réseau secondaire • Installations bois-bûches

**Conseils et
ressources utiles**

Fibois Hauts-de-France : leigh.mitchell@fibois-hdf.fr
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache : r.crombez@3a-thierache.fr

Energetic : simonaron@energetic-asso.fr ou
gauthierthierry@energetic-asso.fr

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : pblarel@parc-opale.fr

Parc Naturel Régional de l'Avesnois : contact@parc-naturel-avesnois.com

Exemples vidéos :

[Wallerens-en-Fagne : installation et chaufferie bois énergie en Hauts-de-France - Fibois](#)

<https://www.fibois-hdf.fr/ressources/esqueheries-installation-du-reseau-de-chaleur-bois-energie>

<https://www.fibois-hdf.fr/ressources/zudausques-installation-et-chaufferie-bois-energie/>

Stockage local d'énergie : accompagner les innovations pour accélérer le mix décarboné

Contexte et objectifs	<p>Les filières du mix énergétique régional s'appuient sur la production d'énergie décarbonée, en particulier les énergies renouvelables. Pour réussir la transition énergétique, il est indispensable de repenser nos modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie.</p> <p>Le stockage associé au développement de nouveaux usages est un levier clé garantissant la sécurité d'approvisionnement et la flexibilité des réseaux.</p> <p>Le stockage d'énergie, bien qu'essentiel pour la transition énergétique, rencontre encore plusieurs obstacles, notamment technologiques et économiques.</p> <p>L'objectifs de l'appel à projet est de soutenir des projets innovants dans le domaine du stockage d'énergie à proximité de la source de production. Les projets permettront de maximiser l'indépendance énergétique du porteur en optimisant l'autoconsommation, en réduisant la dépendance au réseau et en sécurisant les approvisionnements en énergie mais aussi de valider de nouvelles technologies ou de nouveaux services liés au réseau en condition réelle.</p>
Exemples de projets	<p>Projet de stockage par batteries de nouvelles générations (lithium-ion, sodium-ion, à état solide, etc.),</p> <p>Projet de stockage par des systèmes de batterie de seconde vie,</p> <p>Nouveaux modèles de services de flexibilité.</p>
Critères d'éligibilité spécifiques	<p>Projets en phase de R&D avancée, démonstration ou déploiement commercial.</p> <p>Caractère innovant de la solution (technologie, modèle économique, usage).</p> <p>Capacité à réduire la dépendance au réseau et à optimiser l'énergie produite.</p>
Dépenses éligibles et inéligibles	<p>Dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Investissements liés aux batteries et aux solutions de pilotage. <p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais liés aux solutions de batteries virtuelles• Production d'énergie
Conseils et ressources utiles	<p>CD2E : Anthony COURTOIS - a.courtois@cd2e.com Pôle MEDEE : Sébastien Drouart : sdrouart@pole-medee.com ou Johanna DIDIER : jdidier@pole-medee.com / 06 29 57 70 93</p> <p>« Analyse du cycle de vie de cas d'usages de développement de stockage d'électricité » de l'ADEME</p>

Récupération de chaleur : accompagner la décarbonation des entreprises

Contexte et objectifs	<p>Dans un contexte de décarbonation et d'économie d'énergie, l'enjeu est de favoriser l'utilisation d'une ressource, co-produit de l'activité industrielle de nombreux acteurs économiques. La récupération de la chaleur dite « fatale », non utilisée au cours d'un processus de fabrication (fumées issues de combustion, d'eaux de refroidissement, vapeurs, buées, d'air de conditionnement, etc.) peut être récupérée. Elle peut être utilisée pour un autre usage de l'entreprise ou valorisée en externe par d'autres industriels ou un territoire. Ce type de pratique permet d'améliorer l'efficacité énergétique d'une installation. De nombreux secteurs sont concernés, certains étant particulièrement consommateurs de chaleur (sidérurgie, cimenterie, raffinerie, papèterie, etc.).</p> <p>La région Hauts-de-France est particulièrement concernée par cette énergie de récupération via l'activité industrielle de ses territoires. Le gisement est conséquent.</p> <p>L'enjeu est d'économiser des combustibles, de l'énergie et du CO₂, pour une logique d'économie circulaire. Le modèle économique de tels projets repose sur une équation à plusieurs inconnus : acheminement avec un minimum de perte, complexité technique, dimensionnement des besoins et pérennité des partenaires lorsque la valorisation est externe, etc.</p>
Exemples de projets	<p>Installation de récupération de chaleur fatale de four de séchage/Secteur tôlerie</p> <p>Installation de récupération de chaleur fatale sur cuves d'ébullition, groupes froids/Secteur agro-alimentaire</p> <p>Valorisation de chaleur récupérée pour le système de nettoyage des équipements du process de production</p> <p>Installation de récupération et valorisation de chaleur fatale pour alimenter des réseaux de chauffage grand public</p>
Critères d'éligibilité spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Etre dans une démarche de transition énergétique (audit énergétique, feuille de route décarbonation, diagnostic CO₂, etc.)- Démontrer l'impact énergétique et environnemental- Démontrer l'adaptation au contexte régional
Dépenses éligibles et inéligibles	<p>Dépenses éligibles</p> <ul style="list-style-type: none">- Étude pré opérationnelle- Investissement d'équipements dédiés à la solution mise en œuvre, matériels et instruments de suivi

	<p>Dépenses inéligibles</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépenses ne concernant pas directement la performance énergétique et environnementale (ex : sécurité, etc.)- Frais de personnel et frais de structure- Achat de terrain- Investissements portant sur des installations d'appoint ou de secours ou relatifs au respect de la réglementation et appoint gaz
Conseils et ressources utiles	<p>Pôlenergie : contact@polenergie.org</p> <p>Ademe : https://fondschaleur.ademe.fr/filieres/la-chaleur-fatale-entreprise/</p> <p>Alice : https://www.alliance-alice.com/fr/efficacite-energetique</p>

Annexe 2 : Formulaire type – Présentation d'un projet « Rev 3 » (2026-2027)

Rubrique	Informations attendues
Nom du projet :	
Thématique :	
Porteur de projet :	Structure porteuse / Coordonnées du contact principal (nom, fonction, téléphone, e-mail) / Rôle de chaque partenaire
Localisation	Commune et nombre d'habitants
Descriptif synthétique du projet (10 ligne maximum)	
En quoi le projet répond à une des finalités de l'AAP ?	
Description détaillé du projet :	Contexte, objectifs, faisabilités technique et financière, résultats attendus (GES évités, économies, emplois), suivi, communication
Calendrier du projet	
Budget prévisionnel	
Co-financeurs	
Impacts du projet :	Nouveauté & originalité (description des éléments novateurs.), Performance & durabilité (ex. réduction CO ₂ , rendement énergétique, durée de vie), Impact sur la filière locale (création d'emplois, partenariats régionaux, valorisation des ressources locales). Viabilité économique & technique – (coût de fonctionnement, analyse des risques,...).

Annexe 3 : Grille de notation

N°	Critère (d'après l'appel à projets)	Description du critère	Pondération	Note attribuée	Score (Note × Pondération)
1	Capacité à répondre à la finalité	Le projet s'aligne clairement sur l'une des deux finalités (low-tech énergie du bâti, géothermie/biomasse, rénovation hors-site, gaz de synthèse, stockage)	40%		0,00
2	Maturité du projet	Faisabilité technique et financière déjà démontrée, calendrier réaliste, autorisations obtenues ou en cours	5%		0,00
3	Nouveauté & originalité	Niveau d'innovation, reproductibilité, brevetabilité ou différence avec l'existant régional	15%		0,00
4	Performance & durabilité	Robustesse et Gains attendus (réduction CO ₂ , rendement énergétique, durée de vie, stockage d'énergie,	10%		0,00
5	Impact sur la filière locale	Création d'emplois régionaux, valorisation des ressources locales, synergies avec acteurs HDF	5%		0,00
6	Viabilité économique & technique	Business plan, rentabilité, risque technique, capacité à obtenir le financement complémentaire	5%		0,00
	Les projets situés sur une commune rurale (au sens de la définition INSEE 2021), bénéficieront d'un bonus de 10 points dans la notation.		20%		0,00
Total			100%		0,00

Note de
1 à 10

Annexe 4 : définition de l'étude pré-opérationnelle :

Une étude pré-opérationnelle est une phase clé dans le montage d'un projet, notamment pour les infrastructures, les énergies renouvelables, ou les grands aménagements. Elle intervient après l'étude de faisabilité et avant la phase opérationnelle (conception détaillée, travaux, etc.). Son objectif est d'affiner la faisabilité technique, économique, juridique et organisationnelle du projet, et de préparer sa mise en œuvre concrète.

Objectifs principaux :

1. **Affiner la faisabilité :** Valider les hypothèses de l'étude de faisabilité avec des données plus précises (ex : études géologiques pour la géothermie).
2. **Préciser les coûts et le financement :** Estimer le budget détaillé, identifier les sources de financement (subventions, prêts, partenariats public-privé).
3. **Cadrer le projet juridiquement et administrativement :** Identifier les autorisations nécessaires (permis, enquêtes publiques), les risques réglementaires, et les partenariats à mobiliser.
4. **Définir l'organisation et le calendrier :** Planifier les étapes, les responsabilités, et les délais pour la phase opérationnelle.

Contenu typique d'une étude pré-opérationnelle :

Volet	Exemples de livrables
Technique	Plans préliminaires, études géotechniques, choix des technologies, dimensionnement des équipements
Économique	Business plan détaillé, analyse des coûts d'investissement et d'exploitation, modèle de rentabilité
Juridique	Liste des autorisations à obtenir, analyse des risques juridiques, contrats types (ex : partenariats)
Environnemental	Etude d'impact environnemental, mesures d'atténuation, conformité réglementaire
Organisationnel	Organigramme du projet, planning détaillé, identification des parties prenantes

A la différence de l'étude de faisabilité, qui est souvent plus large, et qui peut inclure plusieurs scénarios et options, l'étude pré-opérationnelle est plus ciblée, elle se concentre sur la préparation immédiate avant le démarrage.